



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**



**Ordre
des audioprothésistes
du Québec**

COMMUNIQUÉ

Les audiologistes et les audioprothésistes s'unissent pour la santé auditive des aînés

MONTREAL, le 29 avril 2015 – Dans le cadre du mois de l'ouïe et de la communication, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) et l'Ordre des audioprothésistes du Québec (OAQ) tiendront le 1^{er} mai prochain le 2^e Symposium scientifique en audiologie-audioprothèse sous le thème *Audition et cognition chez les aînés*. Cet événement réunira plus de 250 personnes en présence de représentants du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), de la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST), de médecins ORL et d'associations d'usagers.

Des liens méconnus entre la perte auditive et la démence

Après l'arthrite et l'hypertension, la perte auditive causée par le vieillissement (presbyacousie) est la 3^e cause d'incapacité chez les aînés. Affectant une personne sur trois chez les 65 ans et plus, elle augmente rapidement pour atteindre une personne sur deux à 75 ans et près de neuf personnes sur dix chez les résidents en CHSLD. Les liens entre le manque de stimulation causée par la perte auditive et l'apparition de symptômes précoces de démence sont de plus en plus reconnus en recherche. Or, selon une étude menée par le professeur Jean-Pierre Gagné, audiologiste, à la demande du MSSS, il s'écoule souvent plus de sept ans entre l'apparition des premiers symptômes de perte auditive et une consultation chez l'audiologiste. Il est urgent de conscientiser les personnes de tous âges à l'importance de prévenir la détérioration prématurée de l'audition en faisant attention au niveau de bruit auquel on s'expose lors de nos activités au travail et lors de nos loisirs. En ce qui concerne la perte auditive liée au vieillissement, les recherches démontrent que l'identification rapide du problème auditif et l'appareillage adéquat contribuent à prévenir les impacts sur le cerveau et l'apparition des pertes cognitives. Le meilleur conseil est donc de consulter le plus tôt possible les professionnels de la santé auditive.

Prévenir des impacts sociétaux de taille

Handicap « invisible », la perte auditive liée au vieillissement sera de plus en plus présente avec l'augmentation de l'espérance de vie. Il est connu que les troubles de la communication entraînent notamment de l'isolement, de la dépression ainsi que des difficultés à comprendre les informations liées à la prise de médicaments. On sait aussi que la perte auditive contribue à l'augmentation du risque de chutes et à la diminution de la sécurité (par exemple : ne pas entendre un robinet ou une casserole oubliée, ne pas entendre un conjoint qui appelle à l'aide ou l'alarme d'incendie). À cela, s'ajoutent maintenant les liens avec l'apparition précoce des symptômes de démence. En plus des impacts sur la vie des personnes atteintes et de leurs proches, la perte auditive contribue donc également à la détérioration de l'état de santé général, peut constituer une entrave au maintien à domicile et contribuer à l'augmentation du coût des soins sur tout le continuum des soins de santé.

L'importance de la collaboration interdisciplinaire

Les présidentes des deux ordres, qui livreront une allocution d'ouverture conjointe vendredi, ont l'intention d'insister sur le rôle complémentaire et l'importance d'une bonne communication entre les professionnels afin d'offrir les meilleurs services possible à la population. Rappelons que l'audiologiste est le professionnel qui prévient, évalue et traite les troubles de l'audition. Il évalue les besoins de la personne dans les différentes situations de sa vie, recommande les aides adaptées et dispense des services de réadaptation qui favoriseront sa capacité à communiquer, son autonomie et son intégration. L'audioprothésiste est responsable de la vente, de la pose, ainsi que de l'ajustement des prothèses. Il s'assure aussi du suivi, de l'entretien ainsi que du remplacement des appareils auditifs.

À propos de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ)

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est un organisme régi par le *Code des professions* dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, les troubles de la communication. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Organisation en croissance, l'OOAQ compte actuellement 400 audiologistes et 2350 orthophonistes.

À propos de l'Ordre des audioprothésistes du Québec (OAQ)

L'OAQ a pour mandat, tel que stipulé dans le *Code des professions*, de protéger le public qui fait appel aux services professionnels d'un audioprothésiste. Il a pour obligation d'assurer que chacun de ses membres se conforme à la réglementation qui régit sa pratique. Pour ce faire, l'Ordre doit surveiller et contrôler la pratique professionnelle de ses membres pour répondre aux besoins de la population québécoise. L'OAQ compte 345 membres répartis partout au Québec. L'Ordre s'implique aussi activement auprès de la population québécoise en offrant des ateliers informatifs sur les aides auditives ainsi que de la formation auprès des professionnels œuvrant dans le domaine de la santé dans les secteurs publics, privés et gouvernementaux.

- 30 -

Sources :

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ)

Nathalie Grandoit, responsable des communications

Téléphone : 514 282-9123 poste 311

Courriel : ngrandoit@ooaq.qc.ca

Site internet de l'OOAQ : www.ooaq.qc.ca

Ordre des audioprothésistes (OAQ)

Chantal Brodeur, directrice des affaires corporatives

Tél.: (514) 640-5117

Courriel : cbrodeur@ordreaudio.qc.ca

Site Web : www.ordreaudio.qc.ca